

Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté

Note de cadrage du groupe de travail Développement social et travail social collectif

<p>Éléments de contexte</p>	<p>Le développement social connaît un regain de pertinence en raison de l'évolution profonde des problématiques sociales, des limites de nombreux dispositifs mis en œuvre pour répondre à la massification des difficultés économiques et sociales et de la remise en cause des modes d'intervention traditionnels. En effet, le travail social est confronté à des enjeux économiques, sociaux et sociétaux considérables qui impliquent de favoriser et d'accompagner des pratiques professionnelles, non seulement fondées sur l'accompagnement individuel et son expertise spécifique mais aussi orientées en complémentarité vers des approches plus collectives et de territoire.</p> <p>Le développement social repose sur l'affirmation que la dimension sociétale et collective des problèmes sociaux et des inégalités doit faire l'objet de solutions collectives, auxquelles contribuent les travailleurs sociaux en mobilisant d'autres acteurs du territoire (ceux de la santé, de l'économie, de la culture, de l'éducation...), afin de mieux accompagner les personnes et toutes les composantes de leurs parcours de vie dans une approche transversale.</p> <p>Le développement social vise à positionner le travail social et l'intervention sociale le plus en amont possible des difficultés, avant que celles-ci ne soient installées, dans une perspective plus préventive que réparatrice. Il implique une ouverture du travail social aux approches collectives.</p> <p>Si le développement social s'inscrit dans une histoire, il fait aujourd'hui l'objet d'un positionnement politique et législatif assez inédit qu'il faut souligner. La loi MATPAM du 27 Janvier 2014, ainsi que la loi NOTRe (nouvelle organisation de la République) du 7 Août 2015 inscrivent pour la première fois dans un texte de loi, la notion de développement social et en confie la compétence et la mise en œuvre aux conseils départementaux, nommés « chef de file de l'action sociale et du développement social ». La définition du travail social dans le code de l'action sociale et des familles (décret du 6 Mai 2017) positionne celui-ci dans l'articulation et la complémentarité de l'accompagnement individuel et de l'intervention collective. Pour la première fois, le développement social est présent dans la définition du travail social : <i>"... Dans un but d'émancipation, d'accès à l'autonomie, de protection et de participation des personnes, le travail social contribue à promouvoir, par des approches individuelles et collectives, le changement social, le développement social et la cohésion de la société."</i></p>
<p>Public prioritaire de la formation</p>	
<p>Les professionnels</p>	<p>Le développement social concerne l'ensemble des métiers du travail social et de l'intervention sociale. De la petite enfance aux personnes âgées, qu'elles soient à leur domicile ou dans un établissement médico-social, les personnes vivent sur un territoire et peuvent y trouver des ressources autant qu'elles peuvent lui en apporter. Le travail social et les intervenants sociaux peuvent accompagner les personnes en difficultés, les personnes accueillies, les personnes accompagnées à vivre, agir ou retrouver l'envie d'agir et exercer leur citoyenneté dans leur territoire de vie.</p> <p>Le développement social est une ambition qui requiert un travail de soutien managérial conséquent et renouvelé aux équipes de terrain. Elle nécessite également une formation pour les cadres/manageres aux nouvelles compétences, de mise en convergence, de transversalité, de mutualisation, d'articulation et de complémentarité, de délégation et d'autonomie des équipes, de participation aux différentes échelles de l'organisation.</p>
<p>Objectifs / finalités de la formation</p>	
<p>Les différents modules du plan de formation de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté doivent permettre aux travailleurs sociaux de faire le lien entre la thématique de formation qu'ils suivront et les objectifs globaux de valorisation du travail social recherchés dans le cadre de la stratégie. Pour atteindre cet objectif, tous les modules de formation devront débiter par une présentation des grands axes de la stratégie :</p>	

Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté

- Les cinq engagements de la stratégie pauvreté (l'égalité des chances dès les premiers pas, garantir au quotidien les droits fondamentaux de l'enfant, un parcours de formation garanti pour tous les jeunes, des droits sociaux plus accessibles, plus équitables et plus incitatifs à l'activité, investir pour l'accompagnement de tous vers l'emploi),
- Les leviers pour réussir la mise en œuvre (un choc de participation, la rénovation du travail social, un pilotage à partir des territoires...).

Ainsi qu'une mise en perspective par rapport à la contribution que peut apporter le travail social :

- les axes du plan de formation et les principales évolutions attendues en matière de pratiques professionnelles,
- les réflexions à conduire sur les organisations pour créer un environnement favorable.

La présente formation a pour objectif de développer les savoirs et les savoirs faire qui permettront d'essaimer les pratiques collectives du travail social dans la perspective du développement social. Elle vise à créer les conditions d'une mobilisation effective des travailleurs sociaux et de leur encadrement en ce domaine en explicitant les finalités du développement social (prévention/ inclusion/ transformation) et en clarifiant les concepts, les méthodes et les outils de l'intervention collective. Globalement, on peut constater un déficit de structuration théorique de la question du développement social, avec de façon concomitante un déficit de formation chez les formateurs eux-mêmes.

Cette formation devra avoir pour ambition de mieux faire connaître les interventions collectives du travail social et, par la même, de fournir des repères et des méthodes aux travailleurs sociaux et leur encadrement pour mettre en œuvre concrètement sur le terrain, dans la société d'aujourd'hui, des actions en faveur du développement social.

Elle vise l'appropriation d'une culture commune par les travailleurs sociaux et les acteurs de l'intervention sociale des finalités et des méthodes de l'intervention collective, et leur inscription dans des logiques de développement social au travers d'outils pratiques.

1. Viser une clarification des registres de l'action individuelle et collective car il persiste au sein des acteurs du champ social une confusion entre développement social et travail social collectif, confusion devenue un des principaux freins.

Cela se décline par les objectifs de formation suivants :

- Distinguer développement social et travail social collectif ;
- Pourquoi ne plus parler de développement social local (DSL);
- Pourquoi aujourd'hui nous sortons du vocable « ISIC » ;
- Indissociabilité de l'individuel et collectif ;

-Maîtrise de la diversité des méthodes collectives (qui s'appuient toutes sur une dimension collective, mais ne sont pas toutes de même nature, ne font pas appel aux mêmes méthodologies et ne poursuivent pas forcément les mêmes objectifs).

-Être capable de distinguer les interventions qui n'ont pas de liens directs avec le développement social et celles qui s'inscrivent dans cette perspective.

2. Viser une montée en compétences des travailleurs sociaux et des cadres à l'utilisation des diverses méthodes du travail social collectif et de la participation citoyenne dans leurs modes d'intervention et dans leur mode de gestion.

Cela se décline par les objectifs de formation suivants :

- Appropriation des finalités et des principes du développement social (7 fondamentaux)
- Familiarisation avec les différentes approches théoriques à la source de l'intervention collective
- Compréhension des enjeux et des spécificités du travail social collectif ancré dans les territoires : les différentes stratégies, les méthodologies, les champs d'application, les freins et les leviers ;
- Analyse de cas concrets illustrant la méthodologie de l'intervention collective dans les territoires.

Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté

Connaissances et compétences à acquérir ou à renforcer dans le cadre de la formation

- L'intervention collective exige la participation des personnes et des groupes et l'association des partenaires à la conception et à la mise en œuvre des actions, en s'appuyant sur les potentialités et les problématiques d'un territoire, plutôt que sur les problèmes, les dispositifs et les publics cibles.
- Cela suppose de développer l'aptitude à l'animation des groupes, des réseaux locaux d'action, et à la résolution des conflits, de même que l'habileté à repérer, conforter et promouvoir chez autrui des compétences (capacité de mobilisation et d'insertion des citoyens).
- La posture de l'approche collective du travail social implique d'aller au-devant des personnes (« aller vers ») dans l'objectif de prendre en compte leurs propres contraintes et difficultés, et de faciliter la formation d'un groupe mobilisé dans une action de changement.
- Le développement social impose de posséder de véritables connaissances théoriques de l'action collective, de maîtriser des compétences stratégiques et pratiques en la matière, et de développer une pratique critique et réflexive.
- Il nécessite également une proximité et une connaissance fine des enjeux et des acteurs du territoire, de leur dynamique collective et des réseaux locaux d'action qui les composent.
- Enfin il suppose la capacité à s'inscrire dans des projets partenariaux (inter institutionnels ou inter professionnels) ou à en conduire.
- Il apparaît donc indispensable de maîtriser les méthodes de l'intervention collective mobilisant l'environnement et la valorisation des ressources.
- Les méthodes de l'intervention collective mobilisent la démarche de l'association des savoirs universitaires, des savoirs pratiques des professionnels de l'intervention sociale et les savoirs des personnes accompagnées, conformément à la définition du travail social (décret mai 2017).

Modules de formation et contenu pédagogique

- Pour atteindre les objectifs de développement social, nous proposons un module de formation de 5 jours qui intègre (importance d'une culture et d'un langage commun) à la fois les travailleurs sociaux et les cadres (3 jours mixtes), mais qui comprend également deux journées spécifiques, l'une traitant du changement de posture nécessaire quant aux pratiques managériales d'une part, et quant aux pratiques professionnelles du travail social d'autre part, et l'autre journée consacrée à des retours d'expériences :
 - 3 jours mixtes travailleurs sociaux/cadres sur les fondamentaux du développement social et les approches collectives du travail social
 - 1 jour spécifique sur « le changement de posture » pour les travailleurs sociaux et un jour spécifique sur « le changement de posture » pour les cadres
 - 1 jour de « Retour sur expériences » pour les cadres / 1 jour « Retour sur expériences » pour les travailleurs sociaux

PROGRAMME

PREMIERE PARTIE : 3 jours mixtes cadres /travailleurs sociaux

I. Les fondamentaux du développement social : de quoi est-il question ?

Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté

1. Définition et enjeux
2. Les fondamentaux
3. La contribution du travail social au développement social
4. L'évaluation de la démarche et des impacts

II. Invariants et spécificités des méthodes d'intervention collective du travail social

1. Origines, filiations et théories de l'intervention collective
2. Les différentes méthodes et approches de l'intervention collective
(*Le travail social de groupe ; Le travail social communautaire ; l'éducation populaire et l'animation socio-culturelle ; Le travail social en réseau ; « actions collectives » ancrées dans les territoires ; « empowerment » ; « Community organizing ... »*)
3. La participation des personnes/habitants/citoyens : un axe central : comment s'appuyer sur les méthodes émergentes favorisant la participation des personnes et les conditions du développement social
(*Développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectifs ; co-formations avec les personnes accompagnées ; Les conférences familiales ; La pédagogie sociale ; Le théâtre forum ; La recherche-action partenariale et collaborative...*) – NB : selon la durée de formation : les citer mais en développer 2 ou 3.

DEUXIEME PARTIE : 1 jour non mixte sur « Le changement de posture »

1. 1 jour pour les cadres : « Le changement de posture nécessaire »
« Approche gestionnaire /approche projet
Objectifs-résultats/ délégation/autonomie/confiance
« Lâcher prise » et « prise de risque »
Manager la temporalité du travail social collectif
1. 1 jour pour les travailleurs sociaux : « Le changement de posture nécessaire »
De l'expertise des problèmes à la valorisation des potentialités
Du service « pour » au travail « avec »
Passer de l'individuel au collectif
Pouvoir d'agir individuel et pouvoir d'agir collectif.

TROISIEME PARTIE : 1 jour non mixte. Retour sur expériences

Présentation et analyse d'un exemple concret

Soit à partir d'une fiche (étude de cas), soit à partir d'une présentation d'expérience (témoignage, échange), soit à partir d'une mise en situation (théâtre forum, jeu de rôle, etc.)

Il s'agit lors de cette dernière journée de favoriser une démarche de questionnements à partir de l'expérience concrète et de l'appropriation des méthodes collectives du travail social à l'épreuve des faits.

Modalités pédagogiques envisagées

Au regard de ces objectifs, on recommande que les formations intègrent :

- Le guide d'appui du HCTS sur le développement social et le travail social collectif
- Une formation des formateurs
- La démarche d'association des savoirs, notamment de personnes accompagnées ou de travailleurs pairs (savoir expérientiel)
- Une formation croisée et interinstitutionnelle réunissant des travailleurs sociaux de structures et institutions différentes serait par ailleurs un bon outil permettant de décloisonner les approches et de renforcer la connaissance réciproque des acteurs